

078-217801240-20241009-D-2024-146-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024



DÉCISION N°D-2024-146

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX AVEC L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MAURICE-BERTEAUX

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2024/011 du 5 février 2024 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant la demande de mise à disposition d'un équipement municipal de l'école élémentaire Maurice-Berteaux pour la préparation et l'organisation d'un spectacle de fin d'année,

Considérant que la ville de Carrières-sur-Seine a la possibilité de mettre à disposition de l'école élémentaire Maurice-Berteaux un équipement municipal répondant à ses besoins au Conservatoire,

DÉCIDE

- **Article 1 :** D'AUTORISER la Maire-adjointe déléguée à la Culture, aux Loisirs, à la Vie Associative et au Jumelage, à signer les conventions de mise à disposition d'une salle et de l'auditorium du Conservatoire.
- Article 2 : DE METTRE à disposition de l'école élémentaire Maurice-Berteaux, à titre gratuit, une salle et l'auditorium du Conservatoire sis 66 bd Maurice-Berteaux à Carrières-sur-Seine, selon le planning défini dans la convention.
- Article 3 : Ampliation de la présente décision à :
 - Monsieur le Préfet,
 - Monsieur le Trésorier,
 - Madame la Directrice de l'école Maurice-Berteaux.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 9 octobre 2024

SEINE *

1.61200

Arnaud de Bourrousse

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :